

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 042-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.99

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brand (Münchenbuchsee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Conformité au prix du marché des loyers payés par le canton

La délibération du rapport « Audit interne de la conformité au prix du marché des loyers payés par le canton » en novembre dernier a suscité diverses questions qui ne sont toujours pas réglées.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Parmi les contrats de bail mentionnés dans le rapport, quels sont ceux qui ont été conclus sous la pression des circonstances (calendrier, position de négociation défavorable) ?
2. Que pense faire le Conseil-exécutif pour éviter à l'avenir de devoir agir dans l'urgence ?
3. Comment expliquer la différence entre le loyer du 7, Marktgasse à Langnau (290.- CHF le m²) et celui de la Laupenstrasse à Berne (280.- CHF le m²) ?

4. Que signifie « aménagé pour répondre aux besoins des utilisateurs » en général et dans le cas du 18, Laupenstrasse ?
5. Comment se présente le contrat de bail de l'école professionnelle d'administration bwd située près du Centre du Wankdorf par rapport à celui de l'école Feusi située tout près ?
6. Comment se présente le contrat de bail du tribunal régional situé au 34, Effingerstrasse ?